

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Trésorier Municipal a fait parvenir à la Ville des états de produits irrécouvrables relatifs au budget principal dont le montant s'établit à 97 259,66 €.

Les créances les plus significatives concernent :

- les abonnements dans les parkings et les neutralisations d'emplacements payants : 32 186,77 €
- les droits de voirie : 31 440,33 €
- les remboursements de loyers et de charges : 15 583,34 €
- les prestations périscolaires : 8 200,13 €

Ces créances n'ont pas pu être recouvrées pour cause, principalement, de clôture pour insuffisance d'actif après liquidation judiciaire, de combinaisons infructueuses d'actes de poursuite et de procès-verbaux de carence.

A noter que 82 % du total des états des produits irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier Municipal, soit la somme de 79 877,90 €, se rapportent à des situations de clôture pour insuffisance d'actif après liquidation judiciaire.

Cela concerne, en particulier, 30 des 33 dossiers représentant 32 012,77 € et relatifs aux impayés pour des abonnements dans les parkings et des neutralisations d'emplacements payants. Il en est de même pour la totalité des impayés liés à des remboursements de loyers et de charges pour une seule et même entreprise.

Monsieur le Trésorier Municipal demande donc leur admission en non-valeur et la décharge de son compte de gestion, étant donné que toutes les voies de droit ont été épuisées, sans succès quant au recouvrement de ces créances.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prononcer l'admission en non-valeur de la somme de 97 259,66 €, au titre des produits irrécouvrables.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ